

Département
du HAUT-RHIN

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
18

Conseillers absents :
15

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 29 septembre 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-neuf septembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (18) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Jean KIMMICH, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Michèle DURINGER, Marie-Pierre BOUGENOT, Bérengère MICODI, Sébastien BURGY et Bruno TRANCHANT.

Excusés (15) :

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (procuration à Mme ADAM)
Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Valérie MEYER (procuration à M. EHRET)
M. Patrick BOUTHERIN
M. Alain DREYFUS
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM
Mme Véronique FLESCHE
M. Alexandre DURRWELL
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

Point 9 de l'ordre du jour

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Par courriel en date du 6 juillet 2022, le Service de Gestion Comptable de Mulhouse propose l'admission en non-valeur des 11 créances ci-après, précisant que toutes les diligences ont été effectuées :

Référence du dossier	Objet	Titre de recette		Motif d'irrecouvrabilité
		n°	à recouvrer	
2018 T-209	Remboursements sur rémunération du personnel	18-209	2,85	Montant inférieur au seuil de poursuite
2017 T-913	Taxe locale sur la publicité extérieure 2017 (reliquat)	17-913	0,20	Montant inférieur au seuil de poursuite
2013 T-89	Enlèvement d'un véhicule suite stationnement abusif	13-89	124,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012 T-874	Enlèvement d'un véhicule suite stationnement abusif	12-874	124,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2013 T-525	Enlèvement d'un véhicule suite stationnement abusif	13-525	124,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2010 T-701000000022	Redevances d'assainissement 2010		672,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2012 T-455	Enlèvement d'un véhicule suite stationnement abusif	12-455	124,10 €	Combinaison infructueuse d'actes
2015 T-732	Taxe locale sur la publicité extérieure 2015	15-732	197,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
2016 T-850	Taxe locale sur la publicité extérieure 2016	16-850	197,96 €	Combinaison infructueuse d'actes
2004 T-900108000001			375,94 €	Combinaison infructueuse d'actes
2011 T-534	Enlèvement d'un véhicule suite stationnement abusif	11-534	119,51 €	Combinaison infructueuse d'actes
TOTAL			2 062,92 €	

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'accepter l'admission en non-valeur des 11 créances ci-dessus référencées ;
- d'imputer les charges correspondantes à l'article 93020 (Administration générale de la Collectivité) / compte 6541 (Créances admises en non-valeur) du Budget 2022.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 5 octobre 2022



Le Maire,

Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,

Sophie ACKER

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site internet de la ville de Rixheim le 05 octobre 2022.